

EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.

Montréal, le 24 avril 2012

Madame Rita LeBlanc  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable  
bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Projet éolien de la Rivière-du-Moulin – Document de rectifications**

Madame,

Veuillez trouver en pièce jointe le document de rectification de Développement EDF EN Canada concernant les mémoires présentés lors de la deuxième partie de l'audience publique du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

Nous restons à la disposition de la commission pour toute autre nécessité.

Veuillez recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.

Pour EEN CA RIVIÈRE DU MOULIN S.E.C.



---

Alex Couture

Directeur - Développement de projets  
Développement EDF EN Canada inc.

**p.j. : Rectifications de la part d'EEN CA Rivière du Moulin S.E.C. et annexe**

**EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. : 514.397.9997 Téléc. : 514.789.2807

[www.edf-energies-nouvelles.com](http://www.edf-energies-nouvelles.com)  
[www.edf-en.ca](http://www.edf-en.ca)

EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.

**Rectifications de la part d'EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.  
Audience publique concernant le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin**

**Mémoire DM3 - Micheline Tremblay, Maurice Gagnon**

**Il est présenté à la page 2 : « [...] 10 éoliennes dont l'une est à moins de un kilomètre. »**

Rectification : L'éolienne la plus proche du bail de villégiature des auteurs du mémoire DM3 est située à 1 015 m.

**Mémoire DM5 - Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 inc.**

**Rectification générale** - EDF EN Canada est le propriétaire du projet Massif du Sud qui était cité en tant qu'exemple par la Corporation. L'équipe d'EDF EN Canada a rencontré les représentants de la Corporation le 6 décembre 2011 dans le but d'établir un premier contact et de présenter le projet de la Rivière-du-Moulin. Il n'était pas encore question à l'époque de négociation, le projet n'étant pas suffisamment avancé.

**Il est présenté à la page 11 : « Dans le cadre des travaux du projet de la construction du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, la compagnie E.D.F. Énergie a ajouté dans son document d'appel d'offres l'article[...] »**

Rectification : Il n'y a pas présentement de document d'appel d'offres visant la sélection d'un entrepreneur général pour la construction du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin, qui n'est pas commencée. Les clauses citées en pages 11 et 12 ne concernent donc pas le parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

**L'annexe 4 au mémoire est intitulée : « Entente E.D.F. Énergie et Les Transporteurs En Vrac De Chicoutimi Inc »**

Rectification : Le promoteur désire clarifier que, selon sa compréhension, l'annexe 4 est une proposition d'entente basée sur celle qui a été convenue avec l'entrepreneur général dans le cadre du projet éolien du Massif du Sud.

EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.

## **Mémoire DM6 - Germain Tremblay**

**Est présentée à la page 24, une carte du secteur du lac Georges.**

Rectification : La carte présentée n'est pas à jour, des éoliennes et des routes ayant été déplacées pour être éloignées des sites des baux de villégiature. La carte 3.2 de l'étude d'impact sur l'environnement (PR3.2-3.1) présente la dernière version de la configuration du projet.

**Il est présenté à la page 37 : « 13,2 cents vs 2,4 cents »**

Rectification : En ce qui concerne les chiffres présentés, le promoteur désire rappeler que le prix du kWh au Contrat d'approvisionnement en électricité du projet Rivière-du-Moulin est de 9,05 ¢/kWh à la date de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **Mémoire DM12 - MRC et CLD du Fjord du Saguenay**

**Il est présenté à la page 8 : « le déplacement des 14 éoliennes hors de notre territoire ampute les revenus possibles de la MRC de 1,42 million de dollars (2 550 \$ X 2 MW X 14 éoliennes X 20 ans). »**

Rectification : Le total de 2 550 \$/MW représente les contributions volontaires proposées aux MRC et aux communautés innues. La contribution volontaire versées aux MRC est de 1 275 \$/MW et non de 2 550 \$/MW.

## **Mémoire DM15 - Francine de Champlain, Fernand Gobeil**

**Il est présenté à la page intitulée « Hydro-Québec » : « Hydro-Québec remboursera au promoteur la construction du poste de raccordement des éoliennes évalué à 200 millions [...] »**

Rectification : Le montant maximum de remboursement du poste de raccordement est déterminé par l'équation présentée en pages 26 et 27 du Contrat d'approvisionnement en électricité signé avec Hydro-Québec Distribution. Pour ce projet de 350 MW, le montant maximal du remboursement selon cette équation est de 66,5 M\$, et ce, selon les modalités prévues au contrat.

**Il est présenté à la page intitulée « Comment voulez-vous l'éteindre? » : « Il y a une réserve de 1000 litres d'huile dans le haut de ces éoliennes. »**

Rectification : La quantité d'huile présente dans la nacelle est plutôt de 450 L. Les collecteurs d'huiles, situés dans la structure de la nacelle et ayant pour but de recueillir les fluides dans le cas peu probable d'une fuite, possèdent pour leur part une capacité de près de 1000 L.

## **EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

## **Mémoire DM19 - Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**Il est présenté à la page 5 : « le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a demandé au promoteur de retourner sur le terrain afin de caractériser son habitat [celui de la grive de Bicknell] dans tous les secteurs du territoire. »**

Rectification : Les inventaires de grive de Bicknell réalisés en 2009 ont été jugés satisfaisants par le MRNF pour le secteur centre du domaine du parc éolien (voir la zone non visée par la caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell; document DA14). Une caractérisation d'habitat a été demandée par le MRNF afin de parfaire les connaissances uniquement dans les secteurs non couverts par l'inventaire (document DA14).

## **Mémoire DM24 - Nature Québec**

**Il est présenté en avant-propos : « Dépôt de modifications importantes à la suite de l'avis de recevabilité de l'étude d'impacts et en pleine audience publique du BAPE. »**

Rectification : Aucune modification au projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin n'a été déposée en cours d'audience publique du BAPE. Des compléments d'information ont été déposés à la demande de la Commission lors de l'audience, par exemple en ce qui concerne la caractérisation d'habitat de la grive de Bicknell (DA14 et DQ3.1).

**Il est présenté en page 7 : « En effet, certaines espèces en péril nichent en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) sur les sites de reproduction de la grive de Bicknell. »**

Rectification : Certaines des espèces mentionnées dans le mémoire n'ont pas de statut particulier au Québec, ni au fédéral ni au provincial : tétras du Canada, épervier brun, pic à dos noir, mésangeai du Canada, paruline à calotte noire.

**Il est présenté en page 8 : « Le promoteur s'engage à éviter de procéder au déboisement, dans la mesure du possible, durant la période de nidification de l'espèce, soit du 5 juin au 15 août. »**

Rectification : Le promoteur s'est engagé à éviter de déboiser, dans la mesure du possible, durant la période de nidification des oiseaux, soit du 1<sup>er</sup> mai au 15 août (volume 4 de l'étude d'impact sur l'environnement). Dans le cas où un déboisement serait nécessaire durant cette période, le promoteur élaborera un plan de gestion visant à réduire et atténuer les impacts, plan qui sera présenté au MDDEP. De plus, le promoteur s'engage à ne pas déboiser durant la période de nidification de l'espèce, soit entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 août, dans les habitats sous-optimaux de la grive de Bicknell, et ce, tel que le demande le MRNF (voir document DQ7).

---

### **EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

## **Mémoire DM32 - AQTA**

**Rectification générale** – Dans le cadre du processus de développement d'un projet, il est recommandé de présenter le plus tôt possible les données de configuration du projet aux organismes pouvant être concernés par la présence des éoliennes. Dans le cadre du trafic aérien, il s'agit de Transport Canada et NAV Canada, organismes décisionnels, et dans certains cas, également le ministère de la Défense Nationale (MDN). Pour le projet de la Rivière-du-Moulin, un premier envoi a été fait au printemps 2008 et une réponse favorable à l'installation des éoliennes a été reçue des 3 organismes. Suite aux modifications apportées au projet, telles que présentées dans le cadre de la première partie de l'audience publique, une nouvelle consultation des organismes a eu lieu en 2011 et Transport Canada et NAV Canada ont envoyé les autorisations présentées à l'annexe A. Tel qu'indiqué à l'avis favorable de NAV Canada, le promoteur a entamé des discussions avec le MDN et celles-ci se poursuivent. Des avis supplémentaires seront envoyés aux organismes dans les délais prescrits avant le début de la construction.

## **ANNEXE A – Avis favorables de Transport Canada et NAV Canada pour le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin**

### **EEN CA Rivière du Moulin S.E.C.**

---

1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. : 514.397.9997 Téléc. : 514.789.2807

[www.edf-energies-nouvelles.com](http://www.edf-energies-nouvelles.com)  
[www.edf-en.ca](http://www.edf-en.ca)



24 août 2011

Votre référence  
Parc éolien de la Rivière-du-Moulin  
Notre référence  
11-0930

M. Francis Caron  
PESCA Environnement  
895 boul. Perron  
Carleton-sur-Mer, QC  
G0C 1J0

**RE: Parc Éolienne de 175 éolienne- Saguenay, QC (voir pièce ci-jointe)**

Cher M. Caron,

Nous avons évalué la proposition visée et NAV CANADA n'a aucune objection à l'égard du projet soumis, cependant, une entente est requise avec DND avant que les éoliennes soient construites. Nous vous demandons de contacter Capt. Adin Switzer au 613-392-2811 poste 4834 ou par courriel au [switzer.ab@forces.gc.ca](mailto:switzer.ab@forces.gc.ca).

Aux fins de sécurité de l'aviation, il incombe à NAV CANADA de garder à jour les publications aéronautiques et d'émettre des NOTAMs au besoin. Pour nous aider à cet égard, nous vous demandons de nous aviser au moins 90 et 10 jours ouvrables avant le début des travaux de construction. Pour ce faire, vous pouvez nous envoyer une copie dûment remplie et signée du formulaire ci-inclus par courriel à [landuse@navcanada.ca](mailto:landuse@navcanada.ca) ou par télécopieur au 613-248-4094. Si vous décidez de ne pas aller de l'avant avec ce projet ou si la structure est démantelée, veuillez nous en aviser en conséquence pour que nous puissions fermer officiellement le dossier.

Si vous avez des questions, communiquez avec nous par téléphone au 1-866-577-0247 ou par courriel au [landuse@navcanada.ca](mailto:landuse@navcanada.ca).

L'évaluation de l'utilisation de terrains de NAV CANADA est valide pour une période de 12 mois. Notre évaluation est limitée à l'incidence de la structure physique proposée sur le système et les aménagements de navigation aérienne. Elle ne constitue pas une approbation ou un permis de Transports Canada, d'Industrie Canada, d'autres ministères fédéraux ou d'une administration provinciale ou municipale de l'utilisation de terrains ou de tout autre organisme de qui une autorisation est requise et ne remplace pas une telle approbation ou un tel permis. Industrie Canada traite les questions de gestion du spectre que votre proposition peut soulever et consulte l'Ingénierie de NAV CANADA au besoin.

Sincèrement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Pinard".

Paul Pinard  
pour  
David Legault  
Gestionnaire collection des données  
Services d'information aéronautique

cc QUEB-Région Québec, Transport Canada (11-713/11-880)



Le 26 juillet 2011

Votre référence Your file  
Turbines #T001 à T175 (séquentiel)

Notre référence Our file  
11-710 à 11-884

Saint-Laurent Énergies  
M. Alex Couture  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 910  
Montréal, Qc  
H1B 1H4

**OBJET:** Structures : Parc éolien Rivière-du-Moulin, Qc.

Monsieur Couture,

Vous trouverez ci-joint les évaluations d'obstacle aérien portant les numéros de dossier 11-710 à 11-884 inclusivement. Transports Canada n'a pas d'objection à vos projets tel que soumis. Veuillez noter qu'une approbation de NavCanada est aussi requise.

Veillez vous référer aux exigences de la section "Évaluation" des formulaires, en particulier les suivants; 11-713 (turbine #T004), 11-717 (turbine #T008), 11-722 (turbine #T013), 11-723 (turbine #T014), 11-728 (turbine #T019), 11-736 (turbine #T027), 11-737 (turbine #T028), 11-741 (turbine #T032), 11-742 (turbine #T033), 11-745 (turbine #T036), 11-749 (turbine #T040), 11-752 (turbine #T043), 11-760 (turbine #T051), 11-763 (turbine #T054), 11-770 (turbine #T061), 11-772 (turbine #T063), 11-781 (turbine #T072), 11-785 (turbine #T076), 11-788 (turbine #T079), 11-794 (turbine #T085), 11-798 (turbine #T089), 11-801 (turbine #T092), 11-806 (turbine #T097), 11-808 (turbine #T099), 11-815 (turbine #T106), 11-818 (turbine #T109), 11-822 (turbine #T113), 11-824 (turbine #T115), 11-826 (turbine #T117), 11-830 (turbine #T121), 11-836 (turbine #T127), 11-838 (turbine #T129), 11-842 (turbine #T133), 11-844 (turbine #T135), 11-853 (turbine #T144), 11-855 (turbine #T146), 11-858 (turbine #T149), 11-861 (turbine #T152), 11-862 (turbine #T153), 11-868 (turbine #T159), 11-878 (turbine #T169), 11-879 (turbine #T170), et 11-880 (turbine #T171), qui indiquent si le balisage est obligatoire selon la norme 621.19 du Règlement de l'aviation canadien.

De plus, veuillez nous informer par écrit (courriel) 3 mois avant le début des travaux de construction, tel que mentionné lors de nos conversations téléphoniques pour permettre la publication d'un Supplément d'A.I.P. Canada indiquant votre projet. Votre demande pour la construction est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, 2015.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (514) 633-3252.

Veillez agréer, M. Couture, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous



Claude Godin

*Inspecteur de la sécurité de l'Aviation civile*

*Aérodromes et Navigation aérienne*

*(514) 633-3445 télécopieur (514) 633-3052*

*Transports Canada*

*700 Leigh Capréol (NAD) Dorval, Québec H4Y 1G7*